

Seychelles - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



Alertes et dernières minutes

ALERTE

Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

ALERTE

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

DERNIÈRE MINUTE

Perturbation des liaisons aériennes en raison de la situation au Moyen-Orient

Date de mise en ligne le : 04 mars 2026

En fonction des évolutions du contexte au Moyen-Orient, et compte tenu de la fermeture de l'espace aérien de plusieurs pays de la région, des annulations et reports de vols peuvent survenir. Il est conseillé aux ressortissants français de se rapprocher de leur compagnie aérienne en amont de leur vol afin d'en vérifier le statut et d'identifier une solution de remplacement le cas échéant.

Les Français de passage sont appelés à s'inscrire sur le Fil d'Ariane.

Sécurité

Date de mise à jour le : 12 mai 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avertissement

L'ambassade de France aux Seychelles dispose de capacités limitées pour venir en aide aux Français en cas de crise.

Les Français qui se rendent dans le pays sont responsables de leur propre sécurité. Ils sont invités à s'assurer qu'ils disposent de moyens nécessaires en cas de crise (vérifier les termes des contrats d'assurance, s'assurer de disposer des moyens financiers nécessaires pour couvrir d'éventuels frais d'hospitalisation ou d'évacuation, etc.).

En cas d'incident grave dans le pays pendant votre séjour, pensez à rassurer vos proches.

L'ambassade ne délivre pas de titres d'identité ou de voyage. En cas de perte ou de vol de passeport, les autorités seychelloises (service de l'immigration) pourront émettre un titre de voyage temporaire pour un retour dans le pays de résidence.

La section consulaire de l'ambassade de France à Port-Louis (Maurice) est compétente pour toutes les autres démarches administratives concernant les Français résidents ou de passage aux Seychelles. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site de l'ambassade de France à Maurice.

L'ambassade de France aux Seychelles peut être jointe au (+248) 422 55 13 ou (+248) 422 55 16 les jours ouvrés (8 h – 17 h). En cas d'urgence en dehors de ces horaires, veuillez appeler l'ambassade de France aux Seychelles au (+ 248) 251 35 00 ou l'ambassade de France à Maurice au (+230) 20 20 100.

Zones de vigilance



Dernière actualisation le 12/03/2026, information toujours valable à la date du jour

Zones formellement déconseillées

Zone de haute mer au nord de l'archipel seychellois, compte tenu du risque de piraterie.

Zones en vigilance renforcée

- Dans la zone maritime des Îles intérieures (Mahé, Praslin, La Digue, Silhouette et Frégate), bien qu'autorisée, la navigation de plaisance nécessite dans sa pratique, une vigilance renforcée (éviter les traversées en solitaire, de nuit...).

- Zone maritime et terrestre au sud-ouest de l'archipel, de Mahé aux Iles Aldabra et Farquhar, dû à la présence de trafics illicites, une vigilance renforcée doit être observée.

Zones en vigilance normale

Les Îles intérieures (Mahé, Praslin, La Digue et Silhouette) demeurent relativement sûres. Toutefois, une petite délinquance en ville et sur les plages appelle à la prudence dans les déplacements et particulièrement après la tombée de la nuit.

Risques encourus et recommandations associées

Piraterie maritime

La navigation entre les îles dites « intérieures » est considérée à l'heure actuelle comme compatible avec la navigation de plaisance mais nécessite cependant une vigilance renforcée :

- Mahé et îles proches
- Praslin, La Digue et îles proches
- Frégate
- Silhouette
- North
- Denis
- Bird

La navigation dans les îles éloignées au sud-ouest de Mahé, compte tenu d'une activité de trafics illicites dans la zone, est compatible avec une activité touristique mais nécessite de faire preuve de vigilance renforcée. La navigation dans cette zone doit se faire dans le respect des réglementations :

- Coëtivy
- Plate
- archipel des Amirantes
- Desroches
- groupe Farquhar
- groupe Alphonse
- groupe Aldabra
- groupe Cosmoledo

La navigation au nord des Seychelles, dans le bassin somalien, est formellement déconseillée, en raison de la menace de piraterie, qui reste latente avec des risques de résurgence, en particulier pendant les périodes d'inter-mousson.

Dans tous les cas, il est vivement conseillé aux navigateurs, à leur appareillage et arrivée sur zone, de prendre contact avec le centre de sûreté maritime de l'océan indien MSCIO, pour lui communiquer leur programme de navigation et la liste de l'équipage. Téléphone de permanence MSCIO : +33 298 220 220 ou +33 298 220 170 / postmaster@mscio.eu

Il est également conseillé d'informer ce même centre de sûreté maritime de l'océan Indien et l'officier français du Centre régional de fusion de l'information maritime (nceoli.france@crfimmadagascar.org) de toute situation inhabituelle observée en mer.

Voir également la fiche Piraterie maritime de ce site.

Délinquance

Bien que les Seychelles restent dans l'ensemble un pays sûr, la vigilance s'impose face au constat d'une hausse de la petite délinquance (vols sur les plages ou en ville et cambriolages, y compris parfois dans les hôtels).

Il est conseillé de laisser en lieu sûr, si possible dans un coffre, documents et objets de valeur.

Risques naturels

L'archipel, jusqu'à présent à l'abri des cyclones, peut néanmoins essayer des pluies torrentielles et des vents violents. La plus grande prudence est recommandée sur la route à cause des glissements de terrain et chutes d'arbres.

Le service de météorologie est joignable au +(248) 4670700.

Activités sportives à risque

Baignades en mer

Plusieurs noyades accidentelles ont lieu chaque année. La prudence doit rester de mise : courants, récifs et faune dangereuse (voir ci-après) représentent un risque qu'il ne faut jamais négliger. Les capacités de secours sont limitées et certaines plages sont difficilement accessibles.

Il est conseillé de respecter les interdictions de baignade, indiquées soit par panneau sur le site, soit sur les cartes touristiques.

Les plages des grands hôtels sont, en règle générale, surveillées par des maîtres-nageurs.

Attaques de requins

Plusieurs attaques de requins, parfois mortelles, se sont produites dans différents sites de Praslin au cours des dernières années (dernière en date le 28 décembre 2019).

Il est conseillé de :

- respecter les interdictions de baignade qui sont affichées sur les plages ;
- se baigner près des plages, à une distance réduite, en évitant les eaux profondes ;
- s'abstenir de jeter des déchets organiques dans l'eau, susceptibles d'attirer la faune ;
- éviter les maillots de bain de couleur vive ;
- éviter de se baigner au lever et au coucher du soleil.

Plongée sous-marine

Les Seychelles disposent d'un seul caisson hyperbare, situé à l'hôpital de Mahé.

Randonnée

Chaque année, des touristes s'égarer en montagne sur des sentiers pas toujours bien balisés ou à cause d'une sous-évaluation des difficultés de randonnée. Les capacités de secours sont limitées et il est recommandé de n'entreprendre ces randonnées qu'en parfaite condition physique et muni de téléphones mobiles. Pour toute excursion prolongée, il est recommandé de donner le détail de son itinéraire à la réception des hôtels. Cette précaution permet d'alerter plus rapidement les autorités maritimes ou de police en cas d'accident ou de disparition.

Vérifiez que vous êtes bien assurés

- [Avant de voyager, il est indispensable de vérifier que vous êtes bien assuré](#)
- [Quelle est la portée des Conseils aux Voyageurs ?](#)

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 12 mai 2026 Information toujours valable à la date du jour

Formalités d'entrée

Visa

Avant embarquement, il convient de solliciter en ligne une « autorisation de voyage » (formalité payante). Cette autorisation de voyage s'obtient en présentant un passeport valide, une réservation d'hôtel ou une attestation d'hébergement pour la durée de son séjour, un billet de retour ou de poursuite de voyage, ainsi que les moyens suffisants pour couvrir les frais de séjour. L'autorisation permet d'obtenir, à l'arrivée, un visa de court séjour délivré par les services de police de l'aéroport, prorogeable jusqu'à trois mois. Au-delà de trois mois, un permis de séjour pour résidence simple doit être sollicité (formalité payante) auprès des services de l'immigration.

Dispositions applicables sur le territoire des Seychelles

L'ensemble des restrictions liées au Covid-19 (tests, certificats de vaccination et/ou mises en quarantaine) ont été levées.

Comme précisé dans la section visa, toute personne se rendant aux Seychelles doit préalablement soumettre ses informations individuelles sur une application dédiée à cet effet (Seychelles Island Travel Authorization ; démarche payante). Une autorisation d'entrée sur le territoire sera transmise par mail, qu'il conviendra de présenter à l'embarquement et à l'arrivée à Mahé.

Les bateaux de plaisance sont autorisés à entrer dans les eaux territoriales nationales à condition d'en avoir formulé la demande au préalable (newport@health.gov.sc).

Fièvre jaune

Les voyageurs en provenance de pays où il existe un risque de transmission de la fièvre jaune (dont la liste peut être consultée sur ce document produit par l'OMS (PDF - 637 Ko)) doivent être en mesure de présenter, lors de leur arrivée aux Seychelles, un certificat international de vaccination anti-marielle (fièvre jaune) en cours de validité Seychelles.

En sont toutefois dispensés les voyageurs n'y ayant effectué qu'un simple transit de moins de douze heures, sans sortir du terminal aéroportuaire (cas notamment des vols en provenance d'Éthiopie et du Kenya).

En cas de non présentation de ce document, les personnes concernées pourront être convoquées à l'hôpital de Victoria pour un dépistage.

Vérifiez que vous êtes bien assurés

- [Avant de voyager, il est indispensable de vérifier que vous êtes bien assuré](#)
- [Quelle est la portée des Conseils aux Voyageurs ?](#)

Santé

Date de mise à jour le : 12 mai 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

L'état sanitaire du pays est satisfaisant pour les soins primaires (un hôpital à Victoria et centres de santé dans quelques districts) ; les prises en charge plus spécialisées nécessitent le plus souvent, notamment en cas d'accident, l'organisation d'une évacuation médicale vers l'étranger ou La Réunion.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

L'approvisionnement en médicaments est souvent problématique, surtout pour des spécialités récentes ou des traitements spécifiques.

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais

aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Fièvre jaune et poliomyélite** : obligatoire pour les voyageurs en provenance de zones d'endémie ;
- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Chikungunya** : en cas d'épidémie ou de séjour prolongé ;
- **Dengue** : en cas d'épidémie active ou de séjour prolongé en zone endémique ;
- **Mpox** : en cas d'exposition à risque.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

Risques sanitaires

Maladies transmises par les moustiques

Chikungunya

La chikungunya est une maladie virale transmise par l'intermédiaire de moustiques infectés. Cette maladie se manifeste par l'apparition de symptômes grippaux (fièvre, douleurs musculaires et articulaires). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin ; le traitement est uniquement symptomatique. Les moyens de prévention reposent sur la vaccination et la protection contre les piqûres de moustiques. Il est conseillé avant le départ de se référer à son médecin traitant et/ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Des épidémies de chikungunya sont observées pendant la saison des pluies (décembre à février).

Dengue

La dengue est une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures, parfois éruption cutanée). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin. Il n'existe pas de traitement curatif. La prise en charge médicale repose uniquement sur le traitement des symptômes. Il faut impérativement éviter la prise d'anti-inflammatoire. La prévention individuelle repose essentiellement sur les moyens de protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination des voyageurs peut être indiquée dans certains cas. Il est conseillé de se référer, avant son départ, à son médecin traitant et /ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Des épidémies de dengue sont observées pendant la saison des pluies (décembre à février).

Zika

Il s'agit d'une maladie due à un virus transmis principalement par piqûre de moustiques et dans certains cas par voie sexuelle. Les symptômes sont généralement absents ou modérés (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires, éruptions cutanées). La survenue de complications graves telle que des atteintes neurologiques (syndrome de Guillain Barré) et des microcéphalies chez des nouveau-nés de femmes enceintes infectées par le virus est attestée.

La prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres de moustiques.

Il est conseillé aux femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse de consulter au préalable un médecin avant tout déplacement dans une zone infectée. En cas de maintien du voyage, il est impératif de se protéger des piqûres de moustiques et d'appliquer les mesures adaptées contre la transmission sexuelle.

Consulter un médecin en cas de fièvre survenant pendant le voyage ou dans les semaines qui suivent le retour en France.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Autres maladies

Hépatite A

L'hépatite A est une maladie virale du foie provoquée par l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés. La prévention repose sur la vaccination et le respect de règles d'hygiène alimentaire.

Leptospirose

La leptospirose est une maladie bactérienne présente dans le monde entier. La transmission à l'humain se fait par contact cutané (muqueuse ou plaie) avec les milieux souillés par les urines d'animaux infectés (rongeurs, animaux d'élevage et de compagnie). La maladie est souvent bénigne, mais parfois mortelle.

La prévention repose sur les mesures d'hygiène générales (lavage des mains, lutte contre les rongeurs, assainissement, etc.) et sur la vaccination des personnels à risque.

Pour plus d'informations, consulter le site Santé publique France et le site du ministère de la Santé.

Pendant le voyage

Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques

- Porter des vêtements longs et couvrants ;
- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

Mesures de prévention des contaminations digestives

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Vérifiez que vous êtes bien assurés

- [Avant de voyager, il est indispensable de vérifier que vous êtes bien assuré](#)
- [Quelle est la portée des Conseils aux Voyageurs ?](#)

Informations utiles

Date de mise à jour le : 12 mai 2026 Information toujours valable à la date du jour

Transport

Infrastructure routière

Le réseau routier est de bonne qualité et généralement bien entretenu. Certains facteurs d'accident existent toutefois, liés à la nature des routes, sinueuses et étroites, souvent dépourvues de bas-côtés, à la conduite à gauche et à la présence fréquente de piétons sur la route, y compris la nuit. La circulation à pied ou à bicyclette peut s'avérer dangereuse.

La liberté de circulation est totale.

Le permis français et le permis international sont reconnus localement.

L'approvisionnement en carburant est assuré de façon satisfaisante.

Taxis

Il est possible de prendre des taxis à Mahé et Praslin (course minimum 35 SCR). Il est conseillé de fixer le prix de la course avant de monter : les taxis n'ont pas de compteur.

Après négociation, les taxis peuvent être loués à la journée, pour un tarif souvent comparable aux locations de voiture et à moindre risque (voir ci-après).

Location de véhicule

En cas de location de véhicule auprès d'une entreprise locale, il est conseillé :

- d'exiger un véhicule récent et en bon état ;
- d'exiger un contrat d'assurance en français et de vérifier les clauses (montant des franchises, cas d'exclusion de garantie) ;
- de vérifier que la responsabilité civile n'est exposée qu'à hauteur de la franchise figurant explicitement au contrat ; au besoin, vérifier directement auprès de l'assureur ;
- de ne jamais signer de bordereau de carte bancaire « en blanc », même si cela est demandé dans les clauses du contrat. En cas de refus du loueur, il convient de s'abstenir de louer le véhicule. Il apparaît en effet que certains loueurs facturent à leurs clients, sans consultation préalable, des réparations liées à l'usure du véhicule ou ne couvrent pas leurs véhicules en "tous risques" (full comprehensive insurance).

Transport maritime

Plusieurs compagnies privées assurent des croisières en catamaran dans l'archipel. Il convient de se renseigner sur les conditions de sécurité qu'elles offrent.

Législation locale

Stupéfiants

L'usage de substances illicites est prohibé. Les peines encourues pour la détention, la consommation et le trafic de stupéfiants sont extrêmement lourdes et peuvent aller jusqu'à 30 ans d'emprisonnement et 500 000 roupies d'amende.

Us et coutumes

Il n'y a pas de religion officielle aux Seychelles. L'exercice de la religion de son choix est libre. Les lieux de culte catholiques, protestants, musulmans, bahaïs et hindouistes sont présents dans l'archipel.

Les mariages civils demeurent possibles à condition d'avoir adressé sa demande de certificat de capacité à mariage au consulat de France à Port Louis (Maurice) au moins deux mois avant la date de célébration en vue de la publication des bans. La transcription de l'acte s'obtient auprès du même consulat.

Les mariages entre personnes de même sexe ne sont pas reconnus, même si l'homosexualité a été dépenalisée depuis 2016.

Divers

Moyens de paiement

Les opérations de change se font dans les banques, à l'aéroport international, par des opérateurs agréés, ou auprès des caissiers des hôtels. Des roupies peuvent également être retirées avec une carte bancaire internationale (Visa) depuis les distributeurs automatiques de billets (Mahé, Praslin et La Digue). Les cartes Mastercard sont acceptées uniquement par les distributeurs de la MCB (Mauritius Commercial Bank). De nombreux hôtels, «guest-houses» et restaurants, ainsi qu'un certain nombre de commerçants acceptent les paiements par carte bancaire internationale.

Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

Vérifiez que vous êtes bien assurés

- [Avant de voyager, il est indispensable de vérifier que vous êtes bien assuré](#)
- [Quelle est la portée des Conseils aux Voyageurs ?](#)

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 12 mai 2026 Information toujours valable à la date du jour

Visa d'affaires

Aucun visa n'est requis pour les séjours d'affaires de moins de trois mois aux Seychelles mais il convient de solliciter en ligne une autorisation de voyage aux Seychelles. Pour les personnes en déplacement professionnel de courte durée, il est recommandé d'être muni d'une invitation par une entreprise ou un partenaire commercial local. Les visiteurs souhaitant résider aux Seychelles pour motifs professionnels devront solliciter un permis de travail (GOP, Gain full occupation permit) avant leur arrivée aux Seychelles.

Données économiques

Consulter la fiche repères économiques Seychelles

Contacts utiles

Service économique

Les Services économiques auprès des ambassades sont des **services extérieurs de la direction générale du Trésor**. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence, et le soutien public au développement international des entreprises.

Les Seychelles relèvent du Service économique régional de Nairobi :

Bureau de Nairobi – Kenya

Adresse physique : Ambank House 14th floor, University Way, Nairobi

Adresse postale : PO Box 30374 - 00100 Nairobi

Tél. : +254 20 22 93 000

Courriel : nairobi@dgtresor.gouv.fr

Site Internet

AFD

L'Agence française de développement (AFD) est l'agence qui **met en œuvre la politique du développement définie par le gouvernement français**.

Les Seychelles relèvent de l'agence de Port-Louis :

Agence de Port-Louis

Agence Française de Développement

Bureau 310 – Bâtiment Dias Pier

Le Caudan Waterfront

Port-Louis, Île Maurice

Tél. : +230 213 64 00

Télécopie : +230 213 64 01

Courriel : afdportlouis@afd.fr

Site Internet

BAD

Les Seychelles sont membres de la Banque africaine de développement (BAD).

Page des Seychelles

FMI

Les Seychelles et le FMI

Vérifiez que vous êtes bien assurés

- [Avant de voyager, il est indispensable de vérifier que vous êtes bien assuré](#)
- [Quelle est la portée des Conseils aux Voyageurs ?](#)

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 12 mai 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

Office du Tourisme des Seychelles

- Tel : +33 1 44 53 93 20
- Courriel : infotourisme@seychelles.com

Établissements hospitaliers

- Hôpital de Victoria (Mahé) : +248 438 80 00
- Hôpital de l'île de Praslin : +248 423 23 33
- Hôpital de l'île de La Digue : +248 423 42 55

Aéroports

- Aéroport international de Pointe La Rue : +248 438 40 00
- Aéroport de Praslin : +248 428 46 66

Commissariat central / Police Headquarters de Victoria (Mahé)

Adresse : Revolution Avenue, P.O. Box 46

Tél. : +248 4288000

Télécopie : +248 4322005

Courriel : compol@seychelles.net

Annuaire des représentations seychelloises en France

[Voir la liste](#)

Vérifiez que vous êtes bien assurés

- [Avant de voyager, il est indispensable de vérifier que vous êtes bien assuré](#)
- [Quelle est la portée des Conseils aux Voyageurs ?](#)

Ambassade de France aux Seychelles

Publié le : 12 juin 2025 Mis à jour le : 11 mai 2026

Coordonnées

Immeuble La Ciotat à Mont Fleuri

1er étage

Victoria BP 478

Mahé

Seychelles

-4.6303882004352, 55.456523138659

+248 422 55 13

+248 422 55 16

permanence de l'ambassade

Liens utiles

[Ambassade de France aux Seychelles](#)

Facebook 

Courriel : france.victoria-amba@diplomatie.gouv.fr

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet

Accès ACCEO (personnes sourdes / malentendantes) : <https://app.acce-o.fr/client/service-france-consulaire>

WebRTC : <https://teletech.fr/webrtcbtn?consulat=portloui>

France consulaire : pour vos démarches consulaires